



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°15-05

L'an deux mille quinze, à 10h  
Le 10 février, à Cons La Grandville (Meurthe et Moselle)

Date de convocation	8 janvier 2015
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	24
+ vote par procuration	1

#### Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY  
M. Daniel BEGUIN (et pouvoir de M. Thomas)  
M. Daniel COURTAUX  
M. André DEGUIS  
M. Claude FAUVET  
M. Bernard MAILLARD  
M. Guy JOSEPH  
M. Eddy LAURENT  
M. Pierre PANDINI  
M. Robert PASCOLO  
Mme Morgane PITEL  
M. Daniel ROUVENACH

Mme Béatrice BONNIN  
M. Jack COLLINET  
M. Jean-François DAMIEN  
M. Bernard DEKENS  
M. Patrick FOSTIER  
M. Pascal GILLAUX  
M. André JANNOT  
M. Gilbert LECLERCQ  
M. Jean PANCHER  
M. Claude PHILIPPE  
M. Jean-Pierre RENVOY  
M. Franck TUOT

Objet de la délibération :

**Document de planification à l'échelle du bassin versant : PGRI - SDAGE**

Résultat du vote
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

## COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°15-05

Objet de la délibération :

**Document de planification à l'échelle du bassin versant : PGRI - SDAGE**

L'EPAMA-EPTB Meuse, dans le cadre de ses statuts, œuvre pour la coordination, l'animation, l'information, le conseil, pour assurer la cohérence des actions des collectivités du périmètre et faciliter à l'échelle du bassin hydrographique, la prévention des inondations et, à la demande expresse des collectivités intéressées, l'État et ses établissements publics, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la localisation, la préservation et la gestion des zones humides.

Le comité syndical se réjouit donc de la mise en consultation simultanée des documents de planification du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) approuvés par le comité de bassin.

Le comité syndical souhaite que soit réaffirmé l'intérêt de la structuration des collectivités territoriales à l'échelle du bassin de la Meuse et/ou de ses sous-bassins comme pour les autres bassins du district Rhin-Meuse.

Le comité syndical émet un avis favorable à ces documents, en émettant les recommandations suivantes :

**Recommandation n°1** : il est proposé que les parties communes du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) soient les plus développés possibles. Pour la gouvernance, il est souhaité que les deux documents soient identiques.

**Recommandation n°2** : il est demandé que les parties du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) traitant de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) soient revues à la parution des décrets d'application. De même, ces éléments devraient être soumis pour éclairage à la mission d'appui qui doit définir des orientations sur le district.

**Recommandation n°3** : du fait de l'élaboration par les régions, en parallèle, des documents du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), il est souhaité que les éléments contribuant à la cohérence écologique soient mis en avant à l'aide d'un pictogramme dans les documents du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) comme pour le changement climatique par exemple.

**Recommandation n°4** : lorsque la connaissance de l'évolution du changement climatique est connue à l'échelle d'un bassin versant, il est souhaitable que les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) tiennent compte de cet élément. Il serait donc intéressant que cette thématique soit plus développée dans le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

**Recommandation n°5** : il est demandé que l'échelle de la stratégie locale soit bien identifiée comme l'échelle prioritaire d'intervention sur le bassin versant, et non pas uniquement sur les Territoires à Risque d'Inondation (TRI). Il est demandé que conformément à la réglementation le rôle de l'État soit bien identifié dans la mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

